



KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 76 00
Télécopie : +33 (0)4 37 64 76 09
Site internet : www.kpmg.fr

*Fonds de dotation des hôpitaux
publics du GHT Loire*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020
Fonds de dotation des hôpitaux publics du GHT Loire
CHU de Saint-Etienne - 42055 Saint Etienne Cedex 2
Ce rapport contient 23 pages
Référence : L211-72

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 76 00
Télécopie : +33 (0)4 37 64 76 09
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds de dotation des hôpitaux publics du GHT Loire

CHU de Saint-Etienne - 42055 Saint Etienne Cedex 2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention du conseil d'administration du fonds de dotation des hôpitaux publics du GHT Loire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation des hôpitaux publics du GHT Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du nouveau règlement comptable de l'Autorité des normes comptables (ANC) n°2018-06, abrogeant le règlement CRC n°1999-01.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 30 mars 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Philippe Massonnat
Associé

BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Concessions, brevets, licences, logiciels	4 500	3 383	1 117	2 617
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Construction				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	4 500	3 383	1 117	2 617
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés			0	
Créances reçues par legs ou donations			0	
Autres créances	6 624		6 624	2 280
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	307 681		307 681	381 135
Charges constatées d'avance	669		669	669
TOTAL (II)	314 974	0	314 974	384 084
Ecart de conversion actif (III)				
TOTAL GENERAL (I à III)	319 474	3 383	316 091	386 701

BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2020

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		172 712
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	-35 760	-25 022
Excédent ou déficit de l'exercice	32 984	-10 737
Situation nette (sous total)	-2 776	
Fonds propres consommables	269 085	
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
Total I	266 309	136 953
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	4 094	106 670
Total II	4 094	106 670
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	29 688	37 079
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	16 000	106 000
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	45 688	143 079
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	316 091	386 701

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		5 000
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	454 322	
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	27 196	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	104 500	
Autres produits	57 154	179 469
Total I	643 173	184 469
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	25 599	43 678
Aides financières	580 660	
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 500	1 500
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	1 924	
Subventions accordées par l'association		153 521
Autres charges	506	1 722
Total II	610 189	200 422
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	32 984	-15 953
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III		0
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	0	0
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	32 984	-15 953
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		15
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	0	15
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	-15
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	643 173	184 469
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	610 189	200 437
SOLDE INTERMEDIAIRE		-15 968
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		5 230
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	32 984	-10 737
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		



Fonds des Hôpitaux Publics
Du GHT LOIRE
Annexe aux comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020

Principes, règles et méthodes comptables.....	11
Règles générales	11
Faits caractéristiques de l'exercice.....	12
Changement de méthodes comptables	12
Autres faits caractéristiques	13
Evènements post-clôture	13
Informations relatives au bilan.....	14
Actif immobilisé	14
Créances	14
Fonds propres	14
Fonds dédiés	15
Provisions pour risques et charges	15
Dettes	15
Informations relatives au compte de résultat	16
Informations générales	16
Autres informations.....	17
Engagements hors bilan	17
Echéance des dettes	17
Montant des honoraires du Commissaire aux Comptes	17
Annexe au Compte d'Emploi annuel des Ressources.....	18
Généralités	18
CROD	19
Produits par origine	21
Charges par destination	21
CER	22

Principes, règles et méthodes comptables

Les informations contenues dans cette annexe sont relatives au bilan avant répartition de l'exercice de 12 mois clos le 31/12/20 dont le total est de 316 091,31€ € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 32 984,12 €.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les données sont présentées en euros.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice 2020 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et résultant de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point mentionné à la note « Changement de méthode comptable »
- indépendance des exercices
- enregistrement des opérations au coût historique
- et dans le respect du principe de prudence.

Ces comptes intègrent le règlement ANC n° 2018-06 du 05 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 29 décembre 2020, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

A défaut d'autres dispositions spécifiques dans les règlements précités, l'entité utilise le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Faits caractéristiques de l'exercice

Changement de méthodes comptables

Le nouveau règlement comptable de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2018-06, abrogeant le règlement CRC n° 1999-01, a été publié en décembre 2018.

Les dispositions de ce règlement s'appliquent à toutes personnes morales de droit privé à but non lucratif à compter du 1er janvier 2020

La première application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice mais modifie la présentation des comptes notamment la présentation du compte de résultat et du passif du fonds de dotation.

Les tableaux ci-dessous présentent les colonnes 2019 des postes impactés retraitées selon les nouvelles dispositions du règlement ANC n° 2018-06 :

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020 (Selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (Selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (Selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de biens et services		5 000	5 000
Produits de tiers financeurs			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	454 322	151 380	
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels	27 196	309	
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés	104 500	5 230	
Autres produits	57 154	27 780	179 469
TOTAL I	643 173	189 700	184 469
CHARGES D'EXPLOITATION			
Aides financières	580 660	153 521	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 500	1 500	1 500
Reports en fonds dédiés	1 924	-	
Subventions accordées par l'association			153 521
Autres charges	506	1 722	1 722
TOTAL II	584 589	156 744	156 744
RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	58 583	32 956	27 726
RESULTAT FINANCIER	-	-	-
RESULTAT COURANT avant impôts	58 583	32 956	27 726
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	15	15
SOLDE INTERMEDIAIRE			27 711
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			5 230
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			
EXCEDENT OU DEFICIT	58 583	32 941	32 941

PASSIF	Exercice 2020 (Selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (Selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (Selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			172 712
Fonds propres avec droit de reprise			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Report à nouveau	- 35 760	- 25 022	- 25 022
Excédent ou déficit de l'exercice	32 984	10 737	10 737
<i>Situation nette (sous total)</i>	- 2 776	- 35 760	
Fonds propres consommables	269 085	172 712	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL	266 309	136 953	136 953

Autres faits caractéristiques

L'événement Covid-19 a eu un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise notamment au niveau du nombre et du montant des dons/mécénats relatifs à la situation et donc au niveau des frais de gestion des dons.

Evènements post-clôture

L'épidémie de Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, le Fonds de Dotation est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir. L'activité du fonds de dotation n'a pas été impactée par la Covid-19 sur les premiers mois de l'exercice 2021.

Informations relatives au bilan

Actif immobilisé

Le site internet réalisé au cours de l'année 2018 a été immobilisé à la date de sa mise en service soit le 30/09/2018 et fait l'objet d'un amortissement sur 3 ans.

Créances

Les autres créances correspondent à un avoir à recevoir de 6 624€.

Fonds propres

Composition des fonds propres :

Les fonds propres sont constitués :

- Des excédents ou déficits réalisés les années précédentes cumulés et affectés au poste « Report à nouveau » ;
- Du mécénat reçu non utilisé à la clôture de l'exercice et comptabilisé au poste fonds propres consommables ;
- Du résultat de l'exercice.

Tableau de variation des fonds propres :

En €	31/12/N-1	Affectation du résultat		+		-		31/12/N
	Montant	Montant	Dont AGP	Montant	Dont AGP	Montant	Dont AGP	Montant
Dotation consommable	172 712			550 695		-454 322		269 085
Report à nouveau	-25 022	-10 737						-35 760
Résultat	-10 737	10 737		32 984	32 983			32 984
Total	136 953	0	0	583 679	32 983	-454 322	0	266 309

Fonds dédiés

Les « fonds dédiés sur dons manuels affectés » sont les rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources dédiées par les donateurs aux missions du Fonds de dotation, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

En €	31/12/N-1	Reports	Utilisations		Transferts	31/12/N	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés / Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Recherche	0					0	0
Investissements	104 500		-104 500			0	0
Prise en charge patients	548					548	548
Sous total Mécénat	105 048	0	-104 500	0	0	548	548
Recherche	722					722	722
Investissements	800	683				1 483	1 483
Prise en charge patients	100					100	100
Covid-19	0	1 241				1 241	1 241
Sous total Ressources liées à la générosité du public	1 622	1 924	0	0	0	3 546	3 546
TOTAL FONDS DEDIES	106 670	1 924	-104 500	0	0	4 094	4 094

Provisions pour risques et charges

Néant

Dettes

Les dettes Fournisseurs s'élèvent à 12 684€ et les FNP à 17 004€.

Les autres dettes correspondent à la collecte ISF à reverser au CHU pour un montant de 16 000 €.

Informations relatives au compte de résultat

Informations générales

Ressources du fonds de dotation :

Les ressources du fonds de dotation sont constituées :

- De la quote part de dotation consommable portée au compte de résultat de l'exercice ;
- Des revenus de son patrimoine ;
- Des dons issus de l'appel public à la générosité ;
- De la quote part pour frais de gestion prélevée sur les dons et mécénat perçus.

Les dons encaissés issus de APG sont comptabilisés en ressources de l'exercice au poste « Dons manuels » du compte de résultat.

Le mécénat des entreprises est inscrit dans les fonds propres consommables.

La retenue pour frais de gestion est comptabilisée au poste « Autres produits ».

Contributions accordées par le fonds de dotation :

Au cours de l'exercice 2020, Le fonds de dotation a accordé une contribution de 580 660,00€ au CHU de Saint Etienne afin de réaliser les missions sociales.

Autres informations

Engagements hors bilan

Néant

Echéance des dettes

Echéances	TOTAL	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes				
Fournisseurs	23 064	23 064		
Autres dettes	16 000	16 000		
Total des dettes	39 064	65 898		

Montant des honoraires du Commissaire aux Comptes

Au titre de l'exercice 2020, le montant des honoraires du CAC s'élève à 3 060€.

Annexe au Compte d'Emploi annuel des Ressources

Généralités

Les nouvelles modalités d'élaboration du CER sont fixées dans le règlement comptable de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2018-06, ainsi que dans l'arrêté du 22 mai 2019 fixant les modalités de présentation du CER.

Ce règlement dispose que « les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et les fonds de dotation qui font appel à la générosité du public relevant de §2 du VI de l'article 140 de la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section 4 qui comporte les états suivants :

- un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

CROD

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) permet de reprendre l'ensemble des flux du compte de résultat et donc de refléter le modèle économique des entités qui font appel public à la générosité. Une colonne dans ce tableau permet d'isoler tous les flux relatifs à la générosité du public. Le compte CROD regroupe l'ensemble des emplois et des ressources de l'exercice. Il se décompose en 2 colonnes par exercice.

La première colonne répartit la totalité des produits et des charges en diverses catégories en fonction de leur origine et destination. La seconde colonne ne contient que les produits issus de la générosité du public et l'emploi qui en a été fait.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	538 672	538 672
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs, et mécénat	481 518	481 518
- Dons manuels	27 196	27 196
- Legs, donations et assurance-vie		-
- Mécénat	454 322	454 322
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	57 153	57 153
2. PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1	
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	104 500	104 500
TOTAL	643 173	643 172
CHARGES PAR DESTINATION		
1. MISSIONS SOCIALES	581 166	581 166
1.1 Réalisées en France	581 166	581 166
- Actions réalisées par l'organisme	506	506
- Versements à d'autres organismes agissant en France	580 660	580 660
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à d'autres organismes agissant en France		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	7 589	7 589
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	7 589	7 589
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	18 010	18 010
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 500	1 500
5. IMPÔT SUR LES BENEFICES		
6. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 924	1 924
TOTAL	610 189	610 189
EXCEDENT OU DEFICIT	32 984	32 983

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-	-
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-	
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-	
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
TOTAL	-	-
CHARGES PAR DESTINATION		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	-	-
- Réalisées en France		
- Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-
TOTAL	-	-

Produits par origine

Les produits sont répartis en catégories :

- Les produits liés à la générosité du public :

Dans cette sous-catégorie, le fonds de dotation a enregistré :

- Les dons collectes auprès des particuliers,
 - La quote-part de dotation consommable comptabilisée au compte de résultat ;
 - Les autres produits liés à la générosité du public, constitués de la quote-part pour frais de gestion prélevée sur les dons et mécénat perçus.
- Les produits non liés à la générosité du public :

Il s'agit essentiellement de produit divers de gestion courante pour 1 €.

- Les reprises sur provisions et dépréciations (0€)
- L'utilisation des fonds dédiés antérieurs (104 500 €).

Charges par destination

Le CROD propose six grandes catégories de charges :

- Celles relevant des missions sociales. Les missions sociales sont les actions réalisées en vue de répondre à l'objet social du fonds de dotation.

Le fonds de dotation GHT des hôpitaux publics de la Loire a pour vocation de collecter des dons au bénéfice :

- de programmes de recherche innovants ;
- d'investissements en équipements de pointe ;
- d'une prise en charge des patients de qualité.

Ces œuvres et missions d'intérêt général peuvent être réalisées soit directement par le fonds de dotation, soit par le GHT des hôpitaux publics de la Loire. Centre Hospitalier Universitaire de Saint Etienne.

- Les frais de recherche de fonds :

Les frais de recherche de fonds correspondent aux dépenses qui permettent directement de collecter des fonds :

- développement et alimentation d'un site internet,
- recherche de mécènes....

- Les frais de fonctionnement :

Les frais de fonctionnement sont indispensables à la bonne marche du fonds de dotation. Ils correspondent aux frais de location, de maintenance et d'honoraires.

CER

Les nouvelles modalités d'élaboration du CER sont fixées dans le règlement comptable de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2018-06.

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1. Missions sociales		1. Ressources liées à la générosité du public	
1.1 Réalisées en France	581 166	1.1 Cotisations sans contrepartie	
- Actions réalisées directement	506		
- Versements à d'autres organismes agissant en France	580 660		
1.2 Réalisées à l'étranger	0	1.2 Dons, legs et mécénats	481 518
- Actions réalisées directement		- Dons manuels	27 196
- Versements à d'autres organismes agissant à l'étranger		- Legs, donations et assurances-vie	0
		- Mécénats	454 322
2. Frais de recherche de fonds		1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	57 153
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	7 589		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
3. Frais de fonctionnement	18 010		
TOTAL DES EMPLOIS	606 765	TOTAL DES RESSOURCES	538 672
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 500	2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0
5. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 924	3. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	104 500
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	32 983	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0
TOTAL	643 172	TOTAL	643 172
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	
		(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	
		(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1. Contributions volontaires aux missions sociales	0	1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	0
- Réalisées en France		- Bénévolat	
- Réalisées à l'étranger		- Prestations en nature	
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	0	- Dons en nature	
3. Contributions volontaires au fonctionnement	0		
TOTAL	0	TOTAL	0

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	106 670
(-) utilisation	104 500
(+) Report	1 924
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	4 094